

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2014**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 15 octobre 2014 à 19 heures 30 à laquelle sont présents MM. Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Michel Leblanc, Régent Lemay, M. Jimmy Talon et M^{me} Chantal Côté, conseillers responsables, M. Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale.

Absences motivées : MM. Jérôme Landry et Steven Guimont

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2014;
3. Demande de dérogation mineure de M. André Castonguay au 25, rue Pierre-Richard;
4. Informations supplémentaires : Projet Centre du village;
5. Varia;
6. Levée de la réunion.

1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Gaétan Gaudreau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Régent Lemay que le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2014 soit accepté tel que lu.

3) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. ANDRÉ CASTONGUAY AU 25, RUE PIERRE-RICHARD

CONSIDÉRANT QUE

la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 25, rue Pierre-Richard, lot 3 251 841, zone Rb-5, dont le propriétaire est M. André Castonguay;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande consiste à autoriser une sommation des marges latérales de 4,77 mètres au lieu de 6,0 mètres d'un bâtiment principal tel que prévu au règlement de zonage

numéro 270 et au règlement numéro 273 relatifs aux dérogations mineures de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la dérogation mineure et ce, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QU'

un avis public sera affiché dans un journal local ainsi que dans les deux tableaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Gaétan Gaudreau que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour cette propriété de M. André Castonguay, et celle-ci est située au 25, rue Pierre-Richard, lot 3 251 841, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

4) INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : PROJET CENTRE DU VILLAGE

Il est proposé par Michel Leblanc, appuyé par Henri-Louis Bernier que M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, mandate un évaluateur agréé pour justifier la valeur foncière des terrains visés par le futur développement du Centre du village.

5) VARIA

5.1 PROJET DÉVELOPPEMENT DOMAINE EAU-FLEUVE

Il est proposé et appuyé à l'unanimité que le CCU réitère la recommandation comprise dans le procès-verbal du 17 septembre 2014 pour ce projet. Ce dossier est transmis au Conseil pour analyse.

6) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Michel Leblanc, appuyé par Gaétan Gaudreau que la réunion soit levée à 20 heures 36.